

---

## Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

### Rectificatif

**NOTA:** Les rectificatifs à la sixième édition révisée au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques sont également disponibles sur INTERNET sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>

#### 1. Chapitre 3.5, diagramme de décision 3.5.2

Diagramme de décision sous l'entête « Classification d'après les différents composants du mélange », référence aux notes en bas de page dans les encadrés de texte: *remplacer*<sup>2</sup> *par*<sup>1</sup>

Diagramme de décision sous l'entête « Classification adaptée au cas par cas », référence à la note en bas de page dans l'encadré de texte: *remplacer*<sup>3</sup> *par*<sup>2</sup>

#### 2. Annexe 1, tableau A1.5, nota « a » sous le tableau

*Remplacer* A1.17 *par* A1.18

#### 3. Annexe 1, tableau A1.11, mention de danger relative à la catégorie 2

*Remplacer* Matières auto-échauffante *par* Matière auto-échauffante

#### 4. Annexe 1, tableau A1.17, mentions de danger

Correction sans objet en français

#### 5. Annexe 3, section 2, tableau A3.2.3, conseil de prudence P302+P334 (page 304)

Colonne (2), *remplacer* [ou poser une compresse humide] *par* ou poser une compresse humide

Colonne (5), texte sous « Conditions relatives à l'utilisation » : *supprimer*

**6. Annexe 3, section 3, paragraphe A3.3.5, tableau relatif aux matières auto-échauffantes, catégories de danger 1 et 2 (page 340), colonne « Stockage »**

*Ajouter P410 Protéger du rayonnement solaire*

**7. Annexe 3, section 3, paragraphe A3.3.5, tableau relatif à la toxicité aiguë – voie orale, catégories de danger 1 et 2**

Correction sans objet en français

---